



SCAL RENNES MÉTROPOLE

TOME 3

LA COMMUNE DE LANGAN



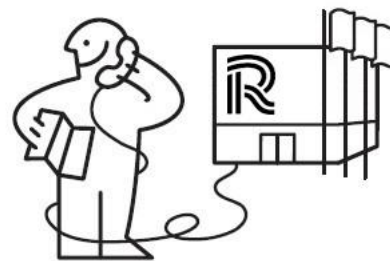
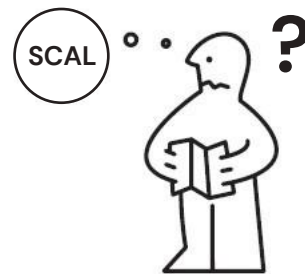
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s’est dotée d’un Schéma Directeur d’Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l’éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l’agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de ‘trame noire’ qui fait l’originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l’obscurité, à la nuit et son approche de l’éclairage. Aujourd’hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d’un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d’Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d’éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d’une image communautaire globale valorisant tant l’action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l’éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d’encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d’aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d’ouvrage publique ou privée).

Qu’est-ce qu’un Schéma de Cohérence d’Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d’Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d’éclairage et des manières de faire, l’éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l’ensemble de l’analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l’éclairage et les prescriptions techniques relatives à l’éclairage qui s’appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d’espace d’une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d’habitat individuel ou collectif, les zones d’activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d’équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d’espaces verts, d’abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d’espaces ou être inclus dans celle-ci (c’est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l’espace public la nuit et d’y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l’échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l’analyse du territoire) permet de donner l’ensemble de ces "règles" ou préconisations à l’échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l’on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d’espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d’équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d’interface entre les typologies que l’on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillés, qui s’appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

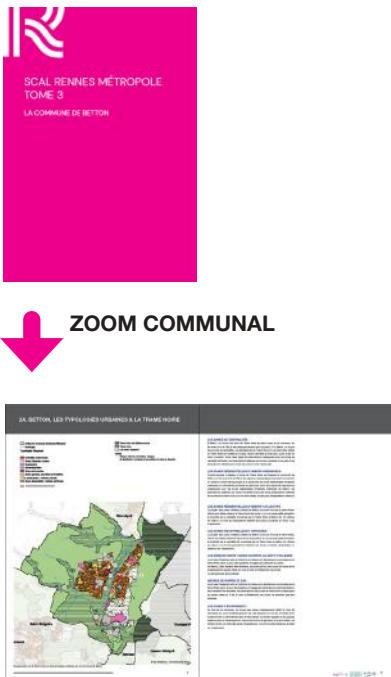
Le **Tome 2** est un **Carnet de Prescriptions génériques** du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des **fiches typologiques détaillées et prescriptives**.



TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les **Tomes 3** sont un **ensemble de monographies communales** détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

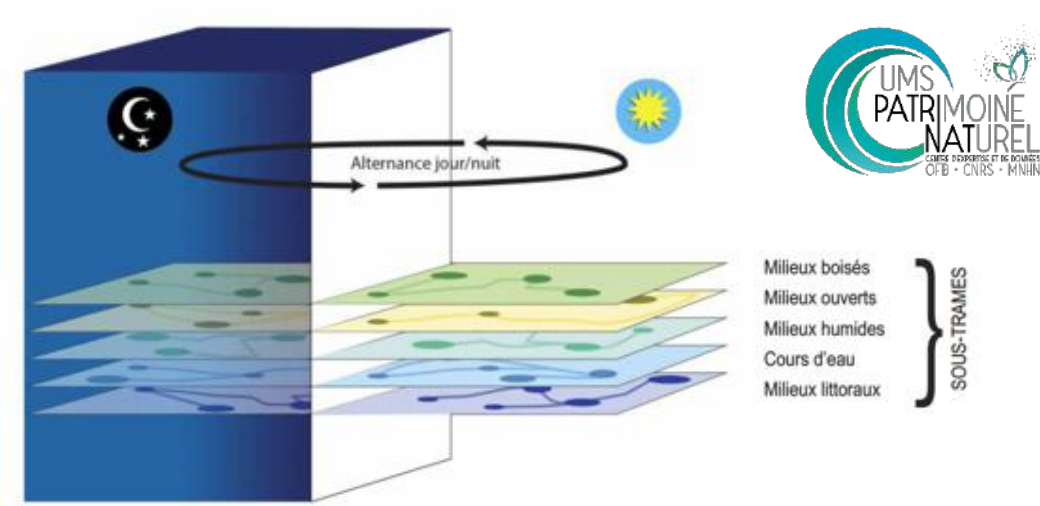
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivelés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

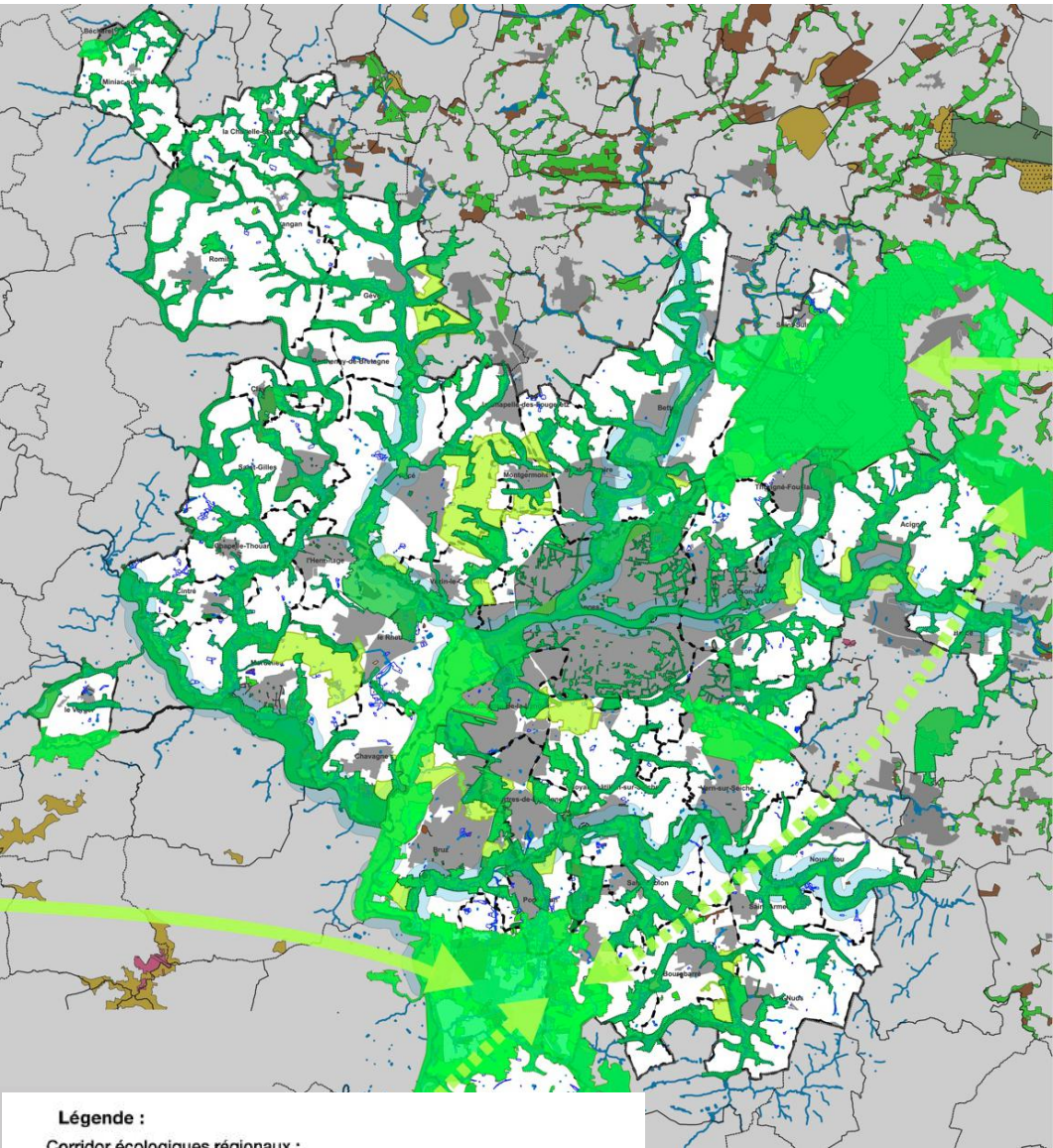


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire », ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

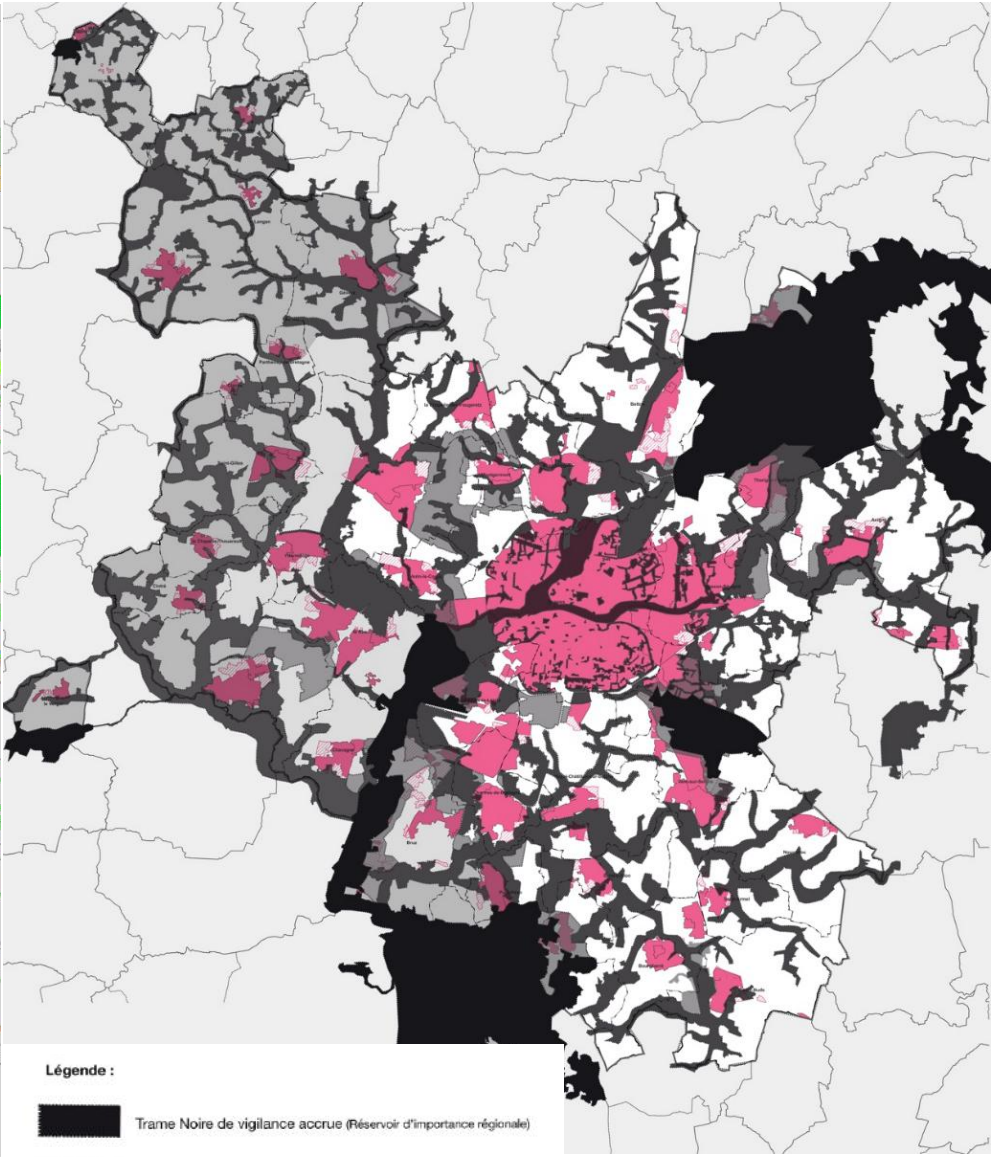
La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



- Légende :**
- Corridor écologiques régionaux :**
- à des connexions à l'intérieur des terres d'orientation nord-sud
 - à des connexions à l'intérieur des terres d'orientation est-ouest
 - Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux
- Continuités écologiques métropolitaines :**
- Espaces de connexions et de corridors écologiques
 - Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

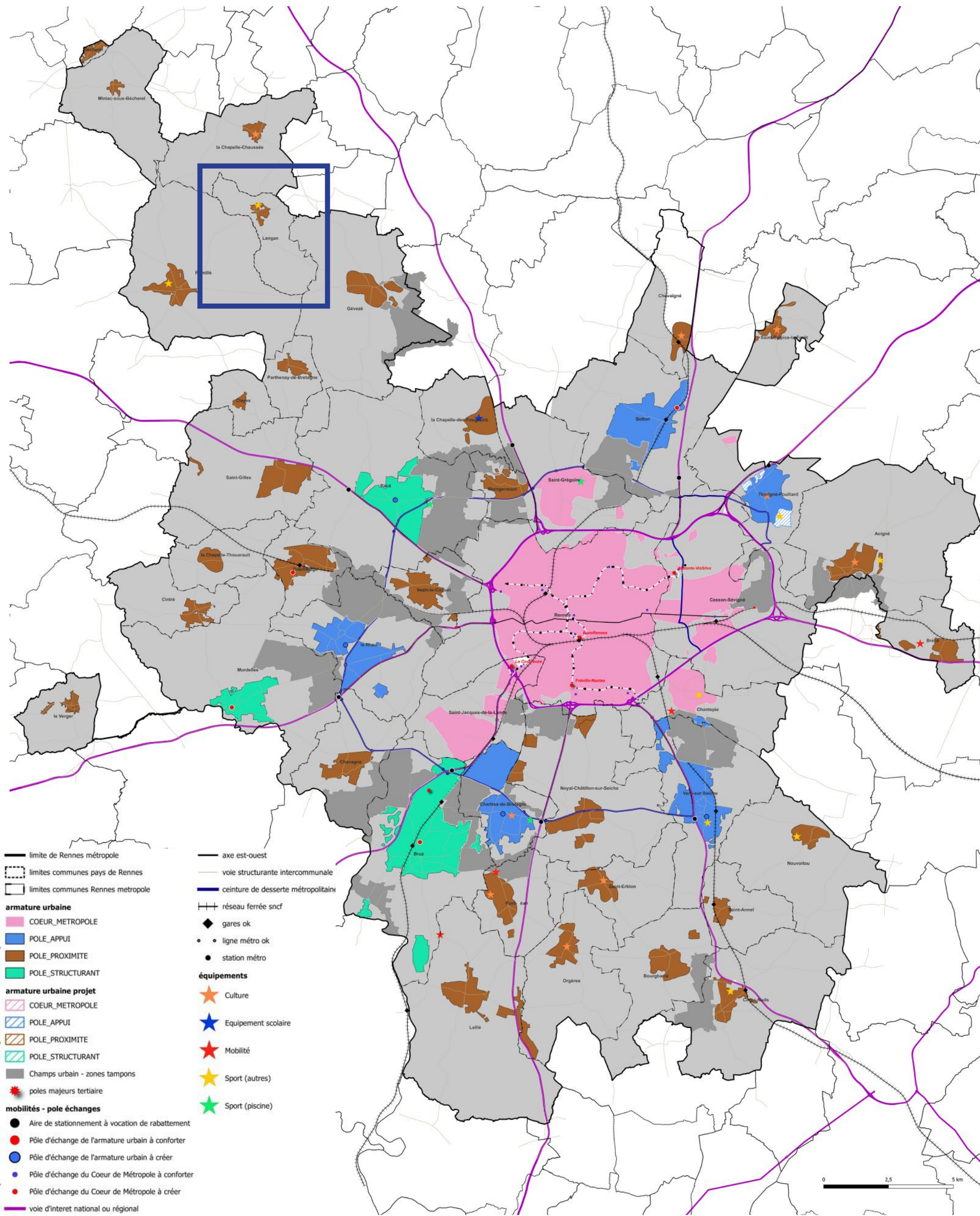
Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



- Légende :**
- Trame Noire de vigilance accrue (Réservoir d'importance régionale)
 - Trame Noire (continuités écologiques de la TVB métropolitaine)
 - Les espaces «tampons» (zones agro-naturelles jouant le rôle de zone tampon ou en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale)
 - Les zones «tampons» additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune nationale
 - Les zones «tampons» complémentaires / des zones additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune nationale - qui sont «diffus»
 - Les espaces urbanisés ou destinés à être urbanisés (hachures)

La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

LANGAN - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



LANGAN - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Langan se situe à 20km au nord-ouest de Rennes. Son bourg s'est développé sur une ligne de crête, en limite de la plaine de la Flume, à l'intersection entre deux voies majeures. La commune est rurale et compte 1 075 habitants (recensement 2021). Elle se caractérise par un petit centre bourg et de nombreux hameaux dispersés sur le territoire communal, qui concentrent 40% des logements situés en dehors du bourg. Le bourg de la commune accueille les équipements, services et commerces de proximité. Le pôle d'équipement majeur se situe autour de la place Jean Gilbert. D'autres services de proximité se situent dans les communes voisines (médiathèque à Gevezé, cinéma à Romillé).

Langan abrite des sites naturels remarquables comme le bocage de la Chaussaie, le bocage de la Couardière, le vallon de la Fosse aux Troncs ou encore le Bois de la Chaussaie, recensés MNIE (Milieux Naturels d'Intérêts Ecologiques).

Le territoire langannais est dédié à plus de 77% à l'agriculture.

QUALITÉ DE VIE

La ville de Langan offre de nombreux espaces naturels de qualité pour ses habitants et les services de proximité sont assurés en centre-bourg. D'autres équipements et services se situent dans les communes voisines, qui sont accessibles via le réseau routier et de transports en commun.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Langan est un pôle de proximité de Rennes. Son caractère rural offre des équipements de proximité et dispose d'une zone d'activité en développement.

LES TRANSPORTS

Langan est desservie par un réseau routier composé de deux voies principales : la route départementale RD 80 au sud et la route départementale RD 25, plus au nord. Le petit centre-bourg et la concentration des équipements et services rendent propice l'usage de modes actifs. La commune est également desservie par le réseau de bus STAR, via la ligne 82, qui passe par le centre-bourg.

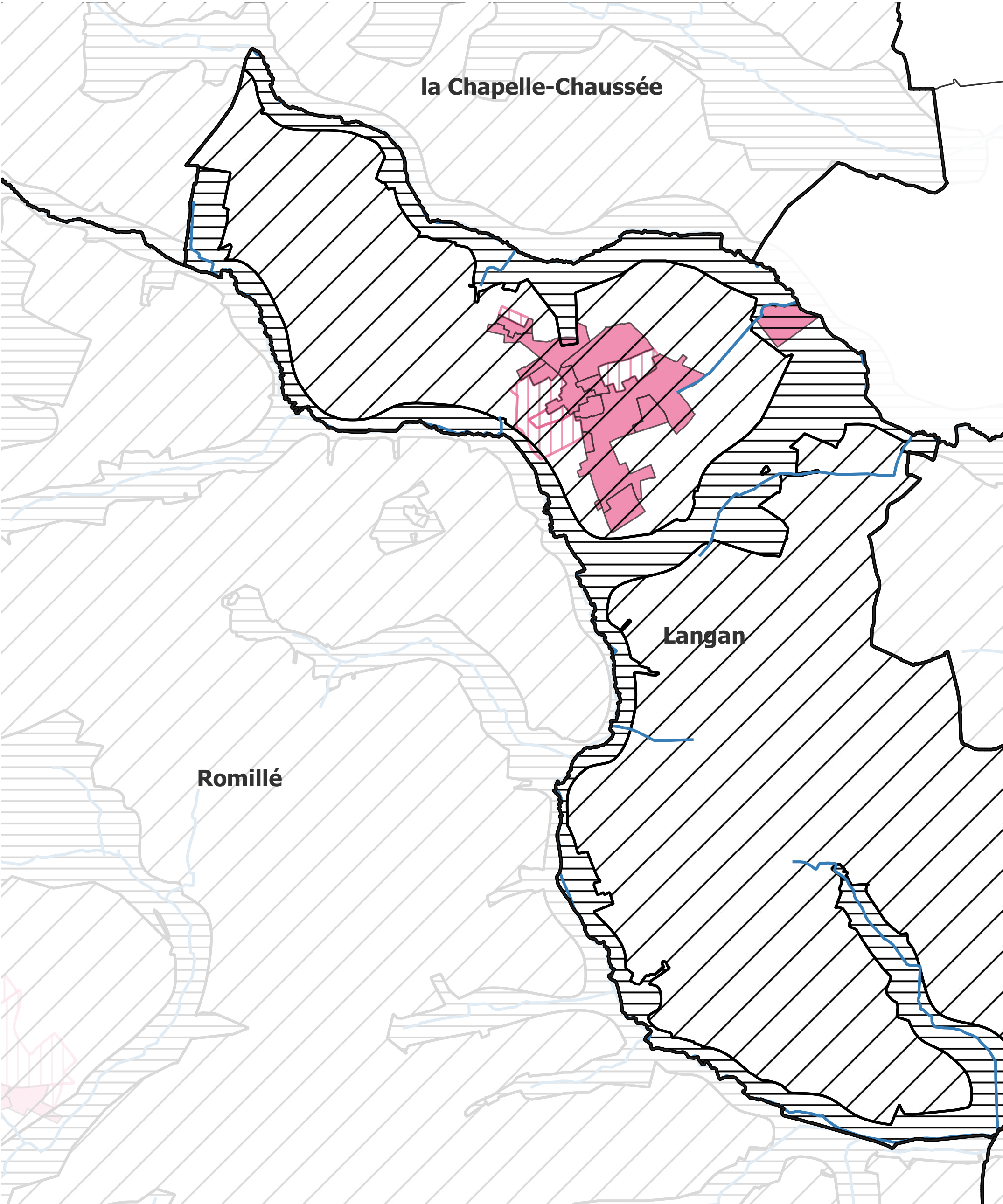
La commune n'a pas de gare, et n'est pas traversée par le réseau ferroviaire.

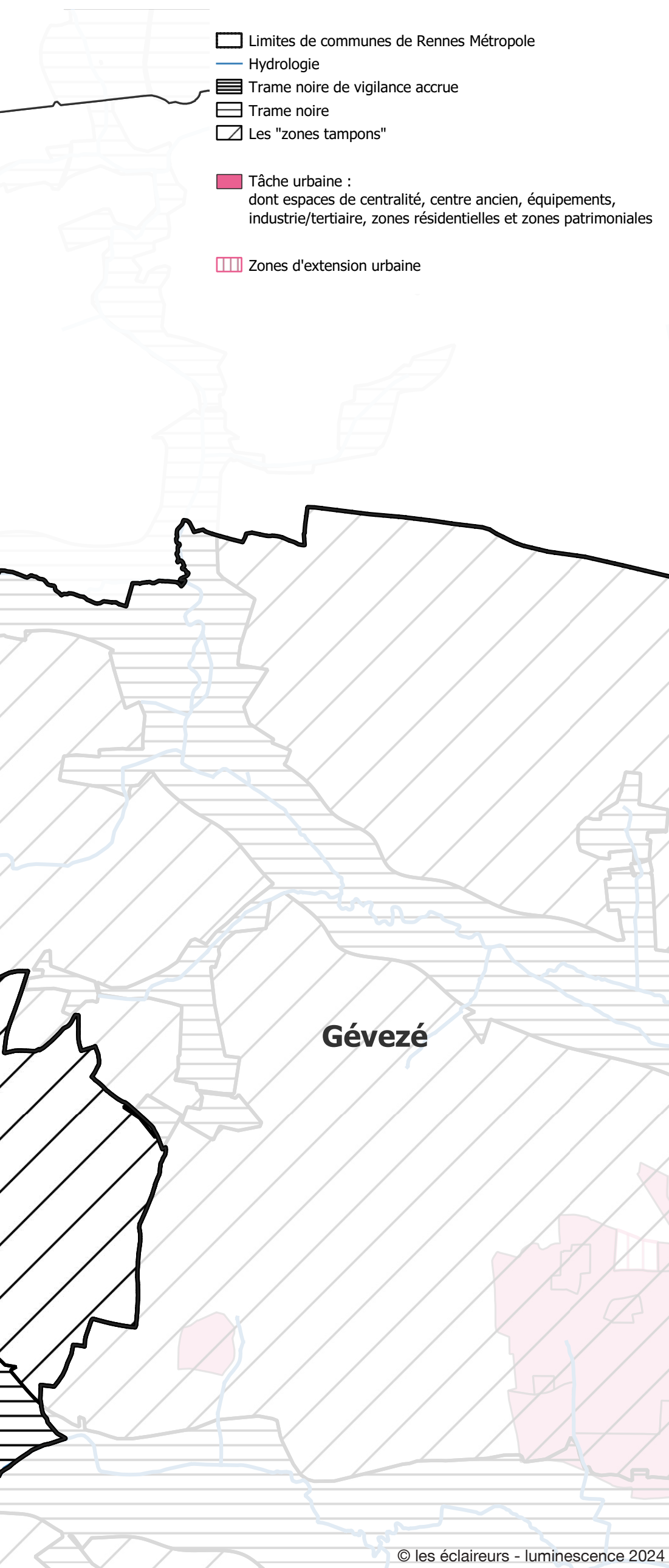
PATRIMOINE

La ville de Langan dispose d'un patrimoine architectural dont l'église Saint-Martin-et-Saint-Pierre, positionnée au sommet de la ligne de crête, offrant une lecture du relief et une perspective de qualité sur le grand paysage.

Le tissu urbain traditionnel constitué de fermes en terre notamment, est un patrimoine bâti d'intérêt local. La commune ne compte aucun bâtiment classé.

1. LANGAN, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR LANGAN ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Langan, on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- une zone de centralité
- les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- des zones d'équipements (culturels, un complexe sportif et des établissements scolaires)
- et des zones d'espaces verts et agro-naturels

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones Tampon" ou en zone de trame Noire. Toute la commune est en zone tampon ou zone de trame Noire et aucune zone n'est classée courante. Il n'y a aucune zone de trame Noire dite "de vigilance accrue". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine à l'ouest du bourg, qui permettent le développement de la tâche urbaine mais chevauchent la trame Noire (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc.- et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Langan, la commune est sur une éminence et en bord de commune, on retrouve des fond de vallée avec des cours d'eau accompagnés de leurs trames Noires. La totalité du bourg et de la commune sont en zone Tampon du fait de la forte présence des haies bocagères et d'un couloir de migration majeur à l'ouest du territoire Métropolitain, recouvrant la commune de Langan notamment.

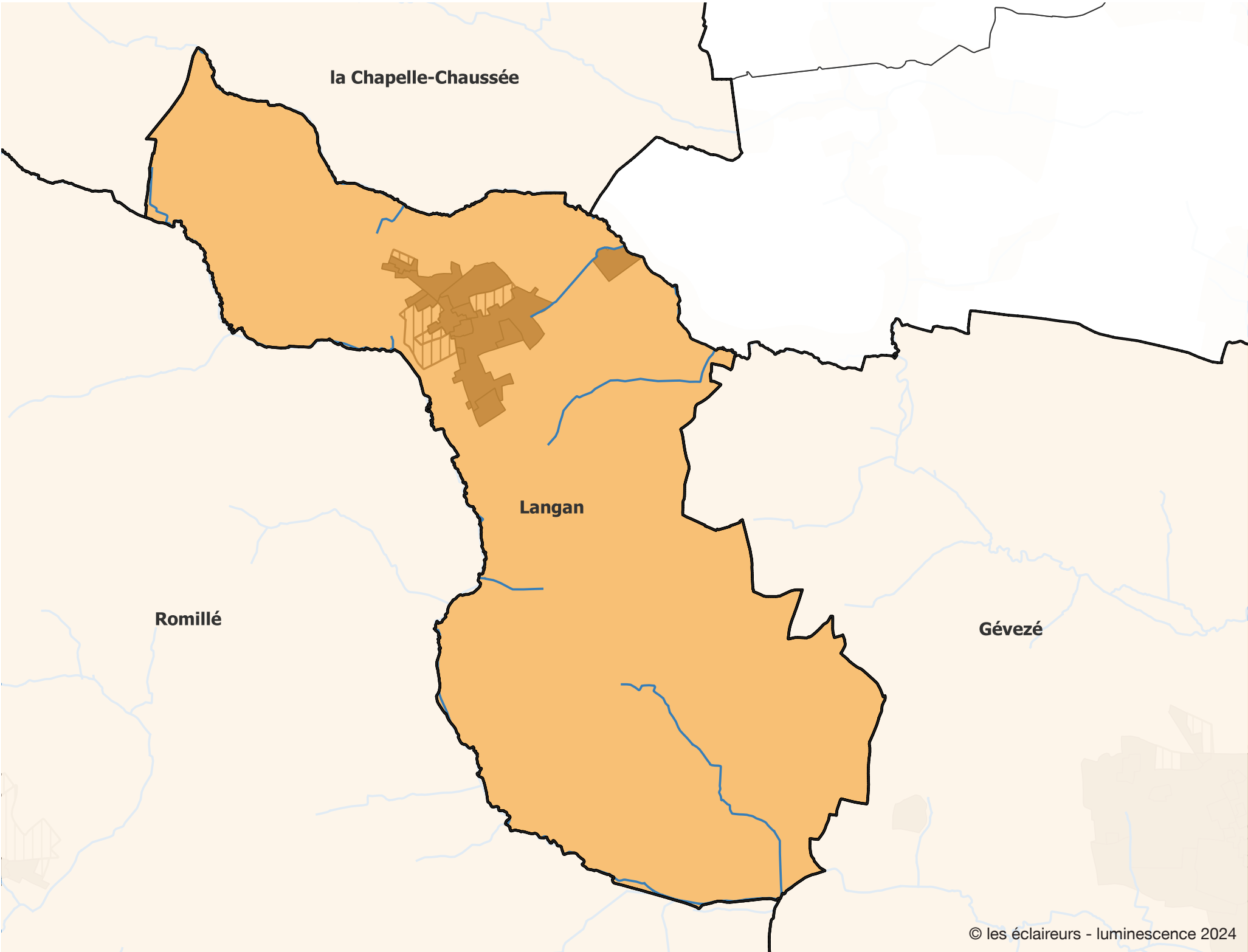
Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts et d'abords de rivière, mais on note la présence d'une importante ferme au lieu dit du Bois de Nid de Cors. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent sur ces typologies d'espace (mais pas sur les autres).

Par rapport aux zones Tampon (qui revêtent les mêmes prescriptions techniques que la trame Noire), toute la commune est concernée, même si seules les zones agglomérées ont vocation à être éclairées.

Ainsi, sur ces zones très précises, si il devait y avoir de l'éclairage, celui-ci devrait revêtir les prescriptions des zones Tampon et zones de trame Noire (pour la typologie zone d'extension urbaine en zone Tampon et zone de trame Noire, selon sa future nature).

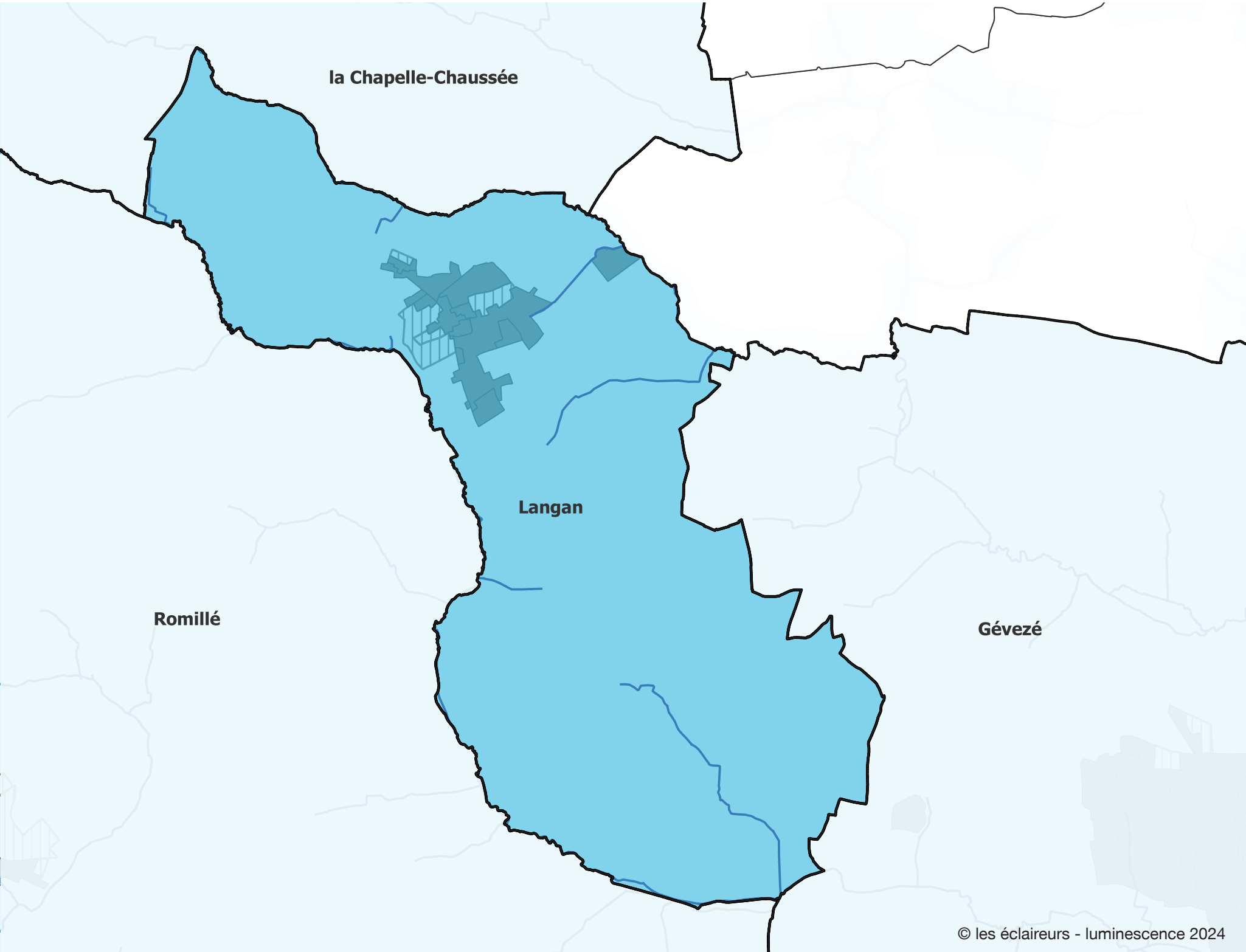
1. LANGAN: TEMPÉRATURES DE COULEUR

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement
- Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K
- Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



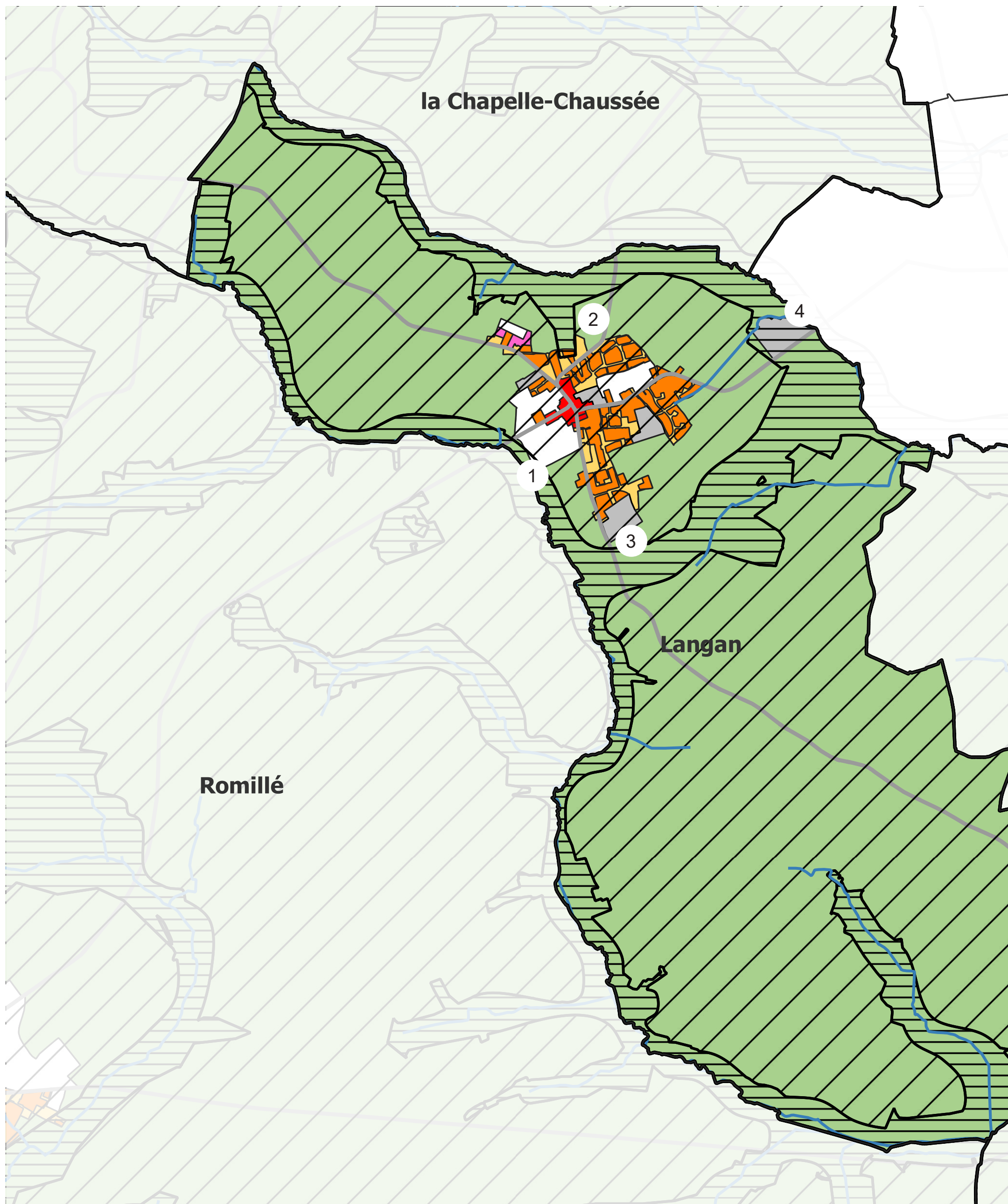
1. LANGAN : NIVEAUX LUMINEUX

- ▭ Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :
si éclairage :
L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- ▨ Les zones d'extension urbaine :
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie

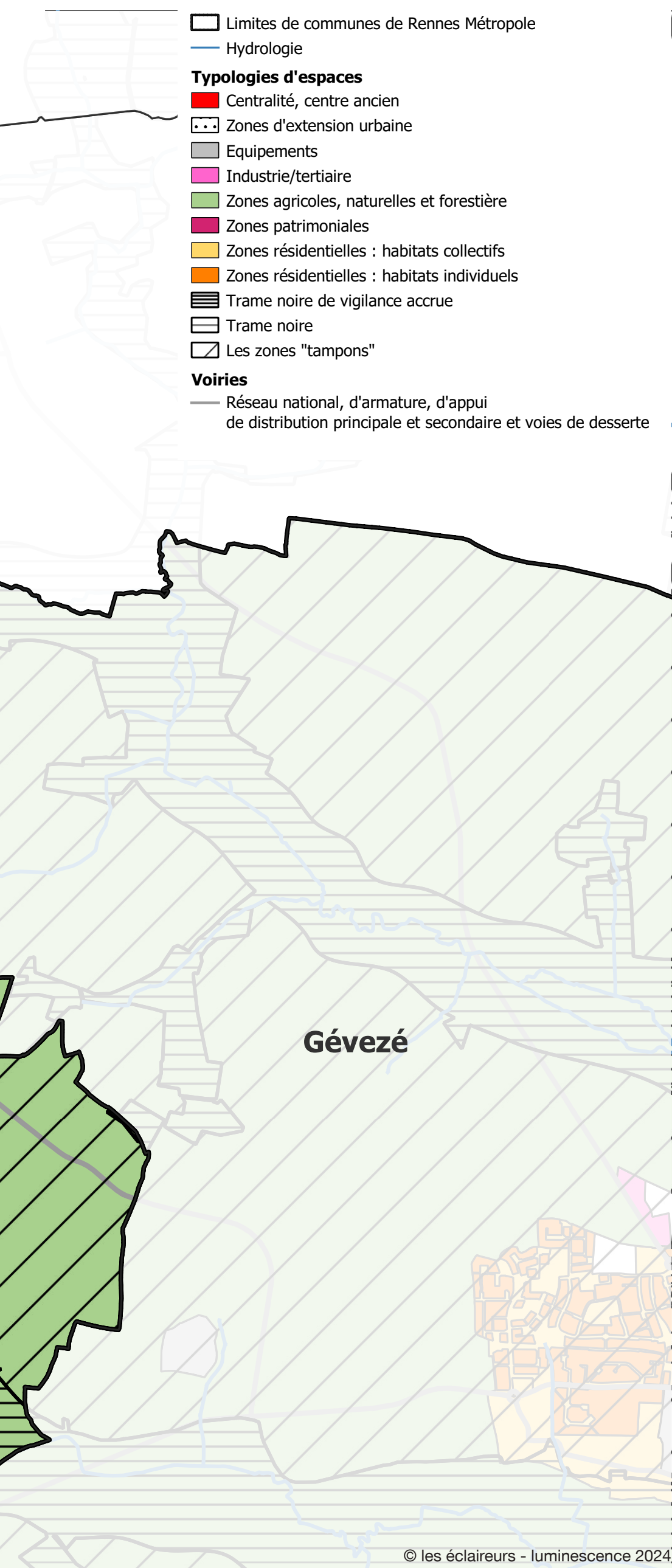


© les éclaireurs - luminescence 2024

2A. LANGAN, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Langan



LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Langan, la centralité est au coeur de bourg, totalement classée en zone Tampon. Les prescriptions spécifiques relatives à la trame Noire et aux zones Tampon s'appliquent à la totalité de la centralité.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué ci-dessus, la zone Tampon couvre l'ensemble de la tâche urbaine et du territoire communal de la commune de Langan. On trouve toutefois à l'ouest avec une extension urbaine en lotissement (1) et au nord (2) des zones d'habitat à cheval dans la trame Noire en lien avec le lit du ruisseau de la Perouse et les espaces naturels qui le jouxtent. Les préconisations spécifiques s'appliquent de façon égales dans ces deux zones, mais la présence de la trame Noire appelle à une plus grande vigilance, notamment du fait des développements projetés (1). Ainsi, seules les prescriptions spécifiques à la trame Noire et aux zones Tampons s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Langan.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

Comme pour l'habitat individuel, les zones d'habitats collectifs de Langan se trouvent dans la zone Tampon et parfois dans la trame Noire. Les prescriptions spécifiques à ces zones s'appliquent.

LES ZONES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET TERTIAIRES

La ZA "La Marianlais" est une zone d'activités artisanales située au nord-ouest de la commune.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Il n'y en a pas à Langan, mais on note la présence du pôle sportif (3) au Sud du bourg avec des zones de pratiques extérieures éclairées.

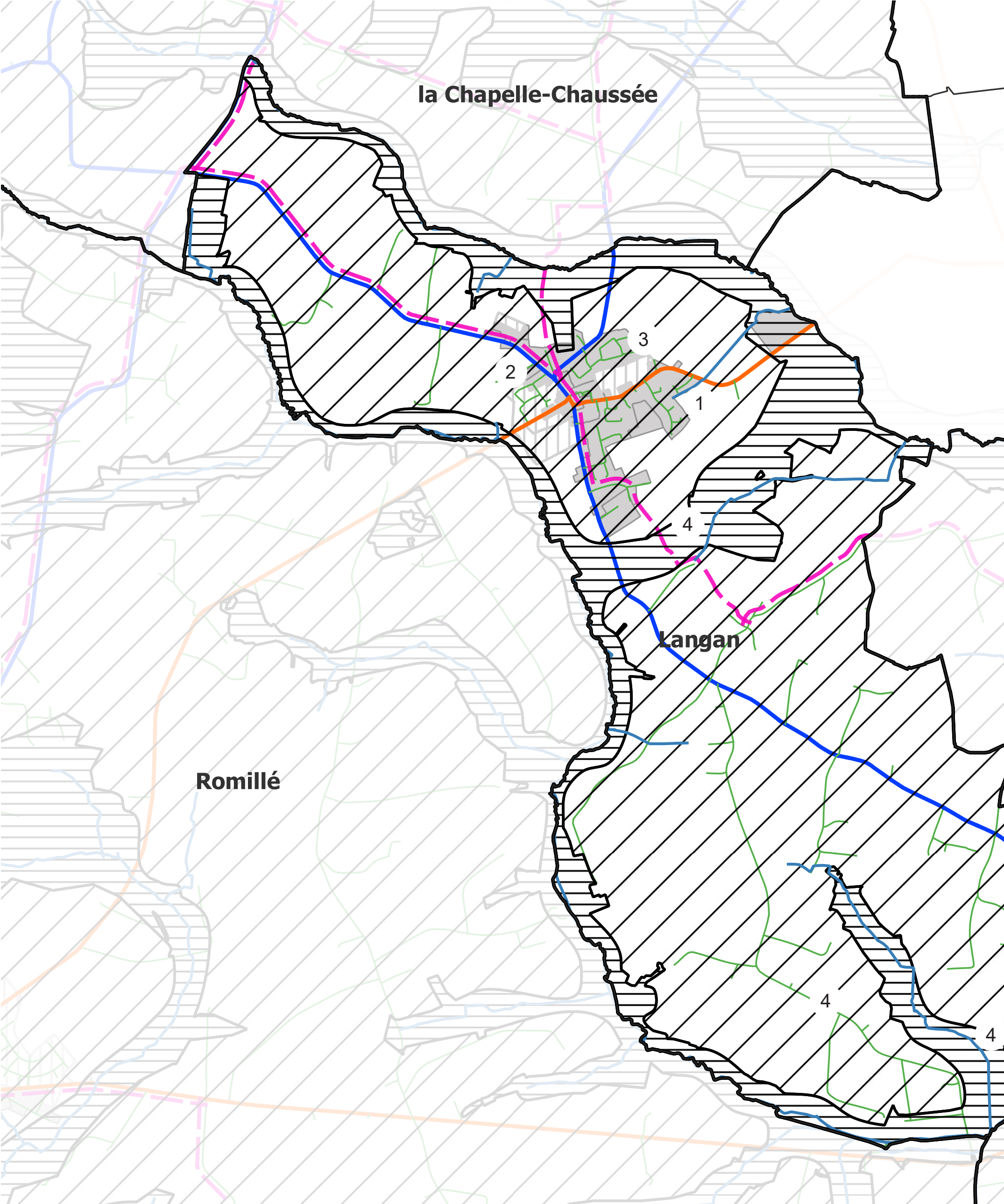
ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

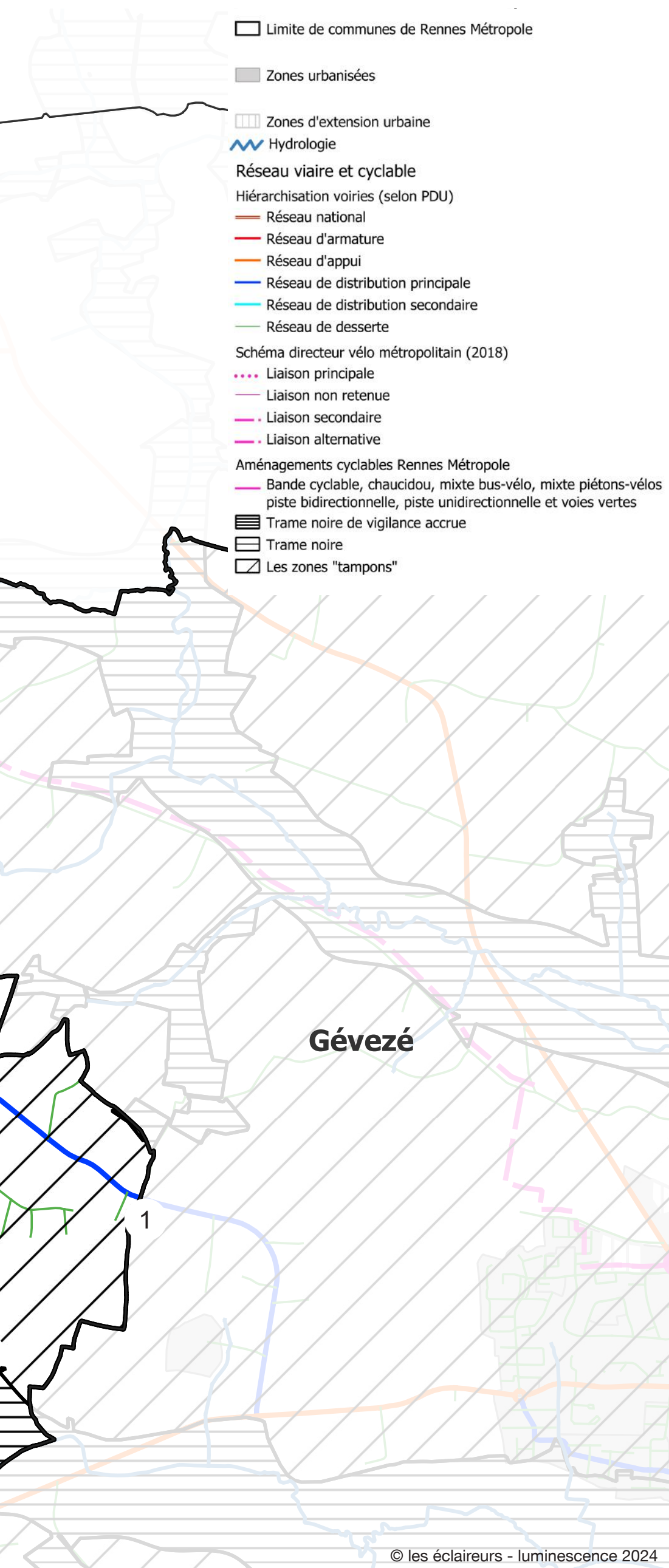
LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Au sud de la commune, on trouve un complexe sportif classé comme équipement (3) et à l'est de la commune, la ferme au lieu dit du Bois de Nid de Cors (4). Ces espaces sont en lien immédiat avec la trame Noire ou directement dans la trame Noire. Ils doivent appeler à la plus grande vigilance dans le développement des projets futurs et appliquer les préconisations de la trame Noire. Au reste des zones d'équipements, ce sont les préconisations courantes qui s'appliquent.

2B. LANGAN, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Langan



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À LANGAN ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Langan, on ne trouve que quelques typologies de voies allant du réseau principal aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine qui est considéré comme l'agglomération (en gris)
- celles hors agglomération, qu'il s'agisse de voies de dessertes ou de voies de distribution principales.
- celles dans la trame Noire et sa zone Tampon qui demanderont toutes une attention particulière et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Sans objet.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

Ces voies (1) sont au nombre de deux et connectent la commune de Langan aux communes avoisinantes (Romillé, et Langouët). Étant en Zone Tampon dans la tâche urbaine, ces voies répondent aux prescriptions spécifiques de la trame Noire et des zones Tampons. Les parties hors agglomérations ne sont pas éclairées et doivent idéalement ne pas l'être.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

A Langan, les voies de distribution principale (2), maillent la tâche urbaine en connectant la commune aux communes de La Chapelle-Chaussée et de Gévezé. Leurs parties éclairées (en agglomération) se trouvent en zone Tampon. Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux "zones spécifiques" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Sans objet.

LES VOIES DE DESSERTE

A Langan, toutes les voies de desserte (3) sont en zone Tampon. Ce sont donc les prescriptions relatives aux zones Tampons ou zones de Trame Noire qui s'appliquent.

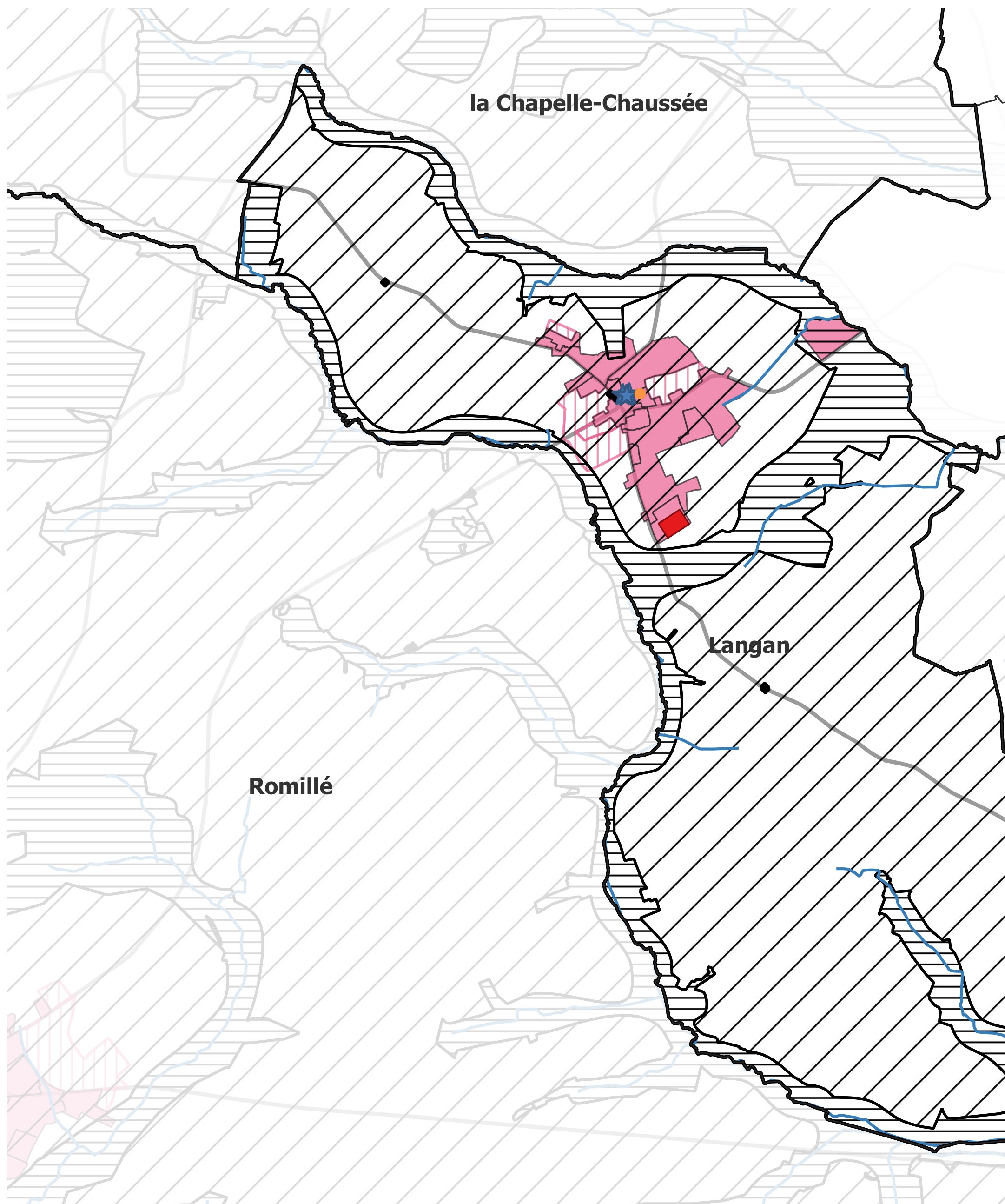
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

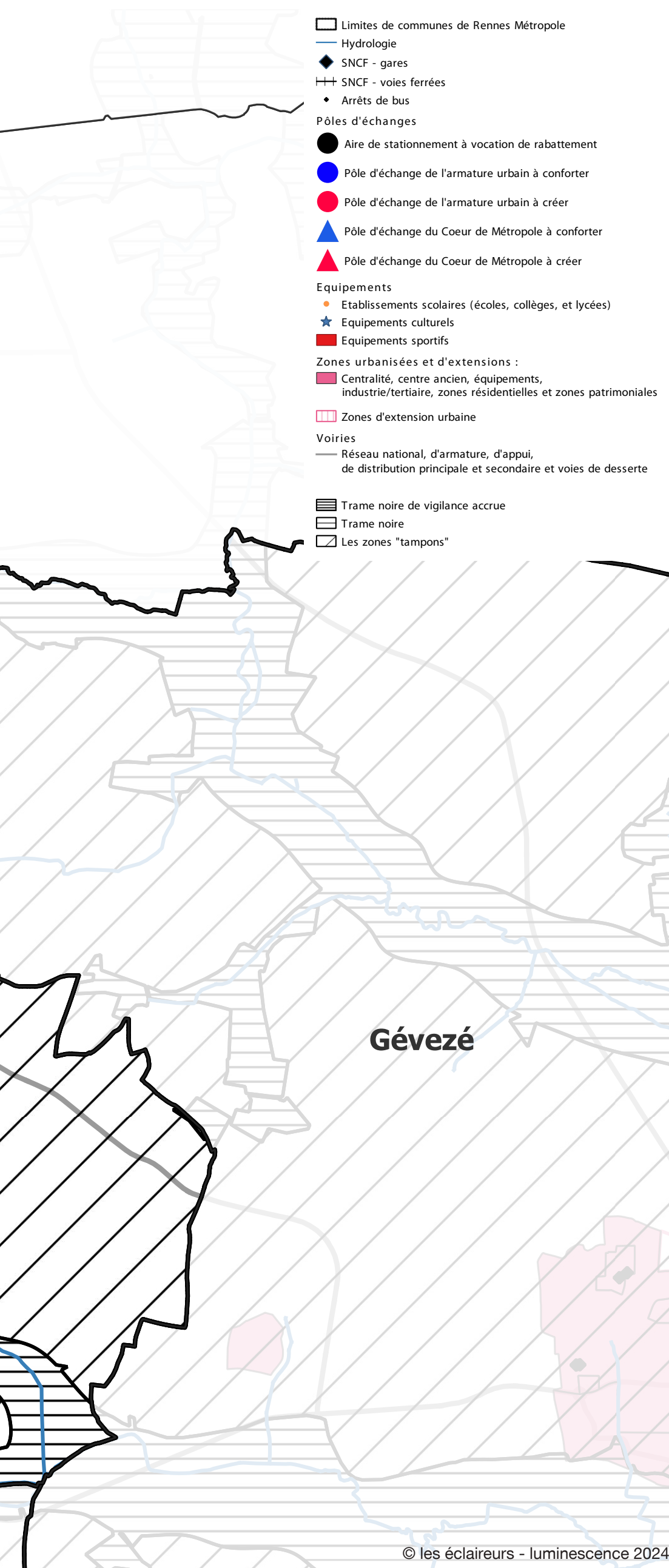
LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. LANGAN : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Langan



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR LANGAN ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Langan on trouve différentes typologies de sites, couvertes par des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la Gare de Langan qui forme un Pôle d'échange (à conforter)

Une aire de co-voiturage située au Sud-Est de Langan et à proximité de Thorigné-Fouillard

- un certain nombre d'arrêts de bus
- des établissements scolaires (9 dont deux groupes scolaires)
- deux zones d'équipements sportifs
- des équipements culturels

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones Tampon" ou en zone de trame Noire ou encore en zone de trame Noire dite "de Vigilance Accrue". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Langan sont regroupés au sein d'un pôle sportif au sud du bourg, au sein de la tâche urbaine, en zone Tampon. Ces équipements comportent des zones de pratiques extérieures qui sont éclairées. Les prescriptions spécifiques aux zones Tampon s'appliquent : cel a concerne les abords, les accès, les façades, les espaces de pratique, la signalétique des équipements.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

On note la présence d'une bibliothèque au coeur du bourg, en zone Tampon. Les prescriptions spécifiques aux zones Tampon s'appliquent : cela concerne les abords, les accès, les façades, la signalétique de l'équipement.

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Sans objet.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans objet.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il y a un équipement scolaire dans la commune de Langan, situé en plein coeur du tissu urbain, dans la zone Tampon. Les préconisations spécifiques s'appliquent.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, dans la zone Tampon. Certains abris sont très ponctuellement hors du tissu urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

